



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 22 mai 2018
affiché ou publié le mardi 22 mai 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180503-lmc1H20833H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H20833H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 071-18 C

Objet : RD - Statuts du pôle métropolitain Annecy-Chambéry

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 17

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 071-18 C

objet **RD - Statuts du pôle métropolitain Annecy-Chambéry**

Xavier Dullin, président, rappelle que par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création et le projet de statuts du pôle métropolitain Annecy-Chambéry.

Le Préfet a suggéré d'apporter des précisions rédactionnelles au projet de statuts quant à la répartition des compétences entre le pôle métropolitain et les établissements publics de coopération intercommunale.

Il a également proposé de retirer des statuts les mentions relatives à la présidence tournante et aux indemnités de fonctions qui relèveront du règlement intérieur du pôle métropolitain.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 423-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 relative à la création du pôle métropolitain Annecy-Chambéry,

Vu les articles L.5731-1 et suivants et L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les statuts ci-joints du pôle métropolitain Annecy-Chambéry,

Article 2 : **décide** de solliciter le Préfet pour qu'il engage les démarches nécessaires à la consultation de la Commission départementale de coopération intercommunale.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 071-18 C

Objet de l'acte : RD - Statuts du pôle métropolitain Annecy-Chambéry

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Projet de statuts;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20833H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20833H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018